



Ville de Carignan

Vous trouverez ci-dessous la liste des travaux pour lesquels vous devez demander un permis :

<i>TYPE DE PERMIS</i>	<i>COÛT</i>	<i>DÉPÔT</i>
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL	150 \$ + 1 \$/m ² de superficie de plancher	*100 \$
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE	50 \$	---
AGRANDISSEMENT ET TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT	50 \$ + 1 \$/m ² de superficie de plancher	---
RÉNOVATION	25 \$	---
CONSTRUCTION D'UN PATIO, D'UNE VÉRANDA, D'UNE GALERIE, ETC.	25 \$	---
INSTALLATION D'UNE PISCINE	50 \$	---
TRAVAUX EN MILIEUX RIVERAINS	50 \$	---
AMÉNAGEMENT D'UNE INSTALLATION SANITAIRE	25 \$	---
ABATTAGE D'ARBRE	Gratuit	---
INSTALLATION OU MODIFICATION D'UNE ENSEIGNE	50 \$	---
BUREAU D'AFFAIRES OU COMMERCE À LA MAISON	50 \$	---
CANALISATION DE FOSSÉ	50 \$	500 \$

* DÉPÔT POUR CERTIFICAT DE LOCALISATION

Avant de débiter des travaux, il est préférable de vous renseigner auprès du service de l'Urbanisme afin de valider les normes applicables.

P.-S. - Il se peut que certains ouvrages ou travaux autres que ceux énumérés ci-dessus exigent l'obtention d'un permis.

Une vérification auprès de notre service d'Urbanisme confirmera cette nécessité.